

POUVOIR
S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER

CFTC NEWS #62

ACCORD GROUPE SUR LE TÉLÉTRAVAIL = UN ACCORD DISCRIMINANT VOILÀ POURQUOI LA CFTC N'A PAS ENCORE SIGNÉ CET ACCORD !



Au cours des négociations sur l'accord Groupe relatif au télétravail, nous avons été contrariés, d'une part, par la précipitation de la Direction à imposer sa volonté, et, d'autre part, par l'empressement du syndicat majoritaire à entériner un accord qui est l'un des moins avantageux comparé à ceux des autres Grandes Entreprises Françaises.

Différentes mesures que nous avons proposées :

- ➔ 3 jours entiers de télétravail minimum,
- ➔ une meilleure indemnisation journalière
- ➔ une indemnité forfaitaire d'installation, etc.

n'ont pas été prises en compte et nous ont conduit à ne pas ratifier un accord qui, entre autres faiblesses, **exclut** de fait, non seulement une partie importante des salariés, mais surtout **les plus fragiles**.



En effet l'accord stipule que nos collègues souffrant d'un handicap, les travailleurs fragiles ou les personnes à risque ne relèvent pas de l'accord télétravail.



► En conséquence, ils subissent de plein fouet une triple peine : outre leur source de fragilité, ils ne peuvent bénéficier ni de l'indemnisation journalière octroyée par BNP PARIBAS dans l'exercice du télétravail, ni des chèques déjeuner.

► Ceci va à l'encontre de l'accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 étendu par arrêté du 2 avril 2021 qui préconise de prendre en compte les situations particulières dans les accords relatifs à la mise en place du Télétravail.

Et l'article L 3221-2 du code du travail stipule que tout employeur assure, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de traitement...



Sur ces constats particulièrement affligeants et discriminants, **la CFTC, organisation syndicale responsable, demande à la Direction Générale de modifier sans délai cet accord** signé par le SNB et la CFDT afin de réintégrer l'ensemble des salariés dans un accord groupe sur le télétravail vraiment digne de ce nom.

En attendant, **si vous subissez cette discrimination, n'hésitez pas à nous contacter** pour que nous puissions vous aider.



Frédéric HARTARD
(retail)
06 67 72 19 37



Soufyane ABDELMAJID
(retail)
06 69 68 88 19



Stéphanie ZOUBIR
(retail)
06 50 68 99 36



Nathalie ZYSERMAN
(Pôles et fonctions)
07 62 34 17 53



Séverine LAFONT
(GPAC)
06 98 37 04 90

Syndicat CFTC BNPPARIBAS

58 rue Saint-Jean
54000 NANCY

T. 03 83 85 53 46

Mail. cftcnpgroup@gmail.com

Syndicat
CFTC